

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de SAULT-de-NAVAILLES



Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés :
VOTES : 15 Contre : 0 Pour : 15
Date de convocation : 09/06/2022
Date d'affichage en Mairie : 09/06/2022

Séance du 14 juin 2022

PRESENTS : DUPUY Michel, MOLLES Christian, DUCOURNAU Laetitia, FEUGAS Jean-Claude, FORSANS Patricia, LASSALLE Gregory, PEYRAUBE Anthony, CASTETBON SAINTE RELIQUE Bruno, DESPOUYS Jean-Luc, CHEVREAU Jean-Paul, FAVRE Aurélie.

ABSENTS EXCUSES : SAULAIS Yann (proc. MOLLES Christian), DESTRADE Sébastien (proc. FORSANS Patricia), HILLOTTE Bernard (proc. DESPOUYS Jean-Luc), TESTEMALE Gautier (proc. FEUGAS Jean-Claude).

SECRETAIRE DE SEANCE : FAVRE Aurélie

CHOIX DU MODE DE PUBLICITE DES ACTES

M. le Maire expose que l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 et le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 modifient les règles de publicité et d'entrée en vigueur des actes des collectivités prévues notamment par l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à compter du 1^{er} juillet 2022.

En application de cette réforme, le Conseil Municipal de chaque Commune de moins de 3 500 habitants doit choisir, pour les actes réglementaires, le mode de publicité parmi les modalités suivantes :

- soit l'affichage en mairie ;
- soit la publication sur papier, dans des conditions fixées par les articles R.2121-9 et R.2122-7 du CGCT ;
- soit la publication sous forme électronique, sur le site internet de la Commune.

Il est précisé qu'à défaut de délibération sur ce point, la publication sur le site internet de la Commune s'imposera par défaut.

En outre, le choix du Conseil Municipal est valable pour la durée du mandat mais peut être modifié à tout moment par une nouvelle délibération.

L'Assemblée, oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE que pour la durée du mandat, la publicité des actes réglementaires s'effectuera par affichage en mairie.

Fait et délibéré à SAULT-de-NAVAILLES, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme
LE MAIRE
Michel DUPUY

